



# ENVIRONNEMENT

---

Actions,  
Engagements et remarque  
de la fmf



## Le sport moto, une empreinte carbone négligeable !

Dans la représentation collective, la moto et les sports mécaniques en général sont considérés comme polluants. Afin de tordre le cou aux idées reçues, la FMF a réalisé un bilan carbone portant sur l'année 2010 pour évaluer la quantité d'émission de gaz à effet de serre engendrée par des activités fédérales. Ce bilan tient évidemment compte des 1300 épreuves organisées sur notre territoire. Au final, il apparait que l'empreinte écologique du sport moto est négligeable.

En effet, ce ne sont que 35 000 tonnes équivalent CO2 qui sont générées par l'ensemble des activités fédérales. A titre de comparaison, cela ne représente que 20 allers/retours Paris-New York.

Le constat est éloquent d'autant plus que l'impact carbone des motos de compétition est insignifiante (moins de 3% de l'empreinte totale des activités motorisées).



L'essentiel de l'impact carbone de la Fédération Française de Motocyclisme est généré par les déplacements, principalement ceux des spectateurs, ce qui est comparable à toute réunion publique qu'elle soit sportive ou culturelle.



**L'un des rôles de la Fédération des Motards de France est notamment de conseiller et donner des avis sur et l'organisation du sport moto en France. A travers plusieurs actions, elle peut donc agir avec différents lien et soutien en matière d'environnement dans ce domaine.**

➤ La réglementation sportive

Depuis plusieurs années, la Fédération a été sollicitée pour l'introduction dans les sportifs et cahiers des charges pour l'organisation d'épreuves, des articles visant à réduire l'impact sur l'environnement (imposition de tapis environnementaux, récupération des déchets et des eaux usées, baisse et contrôles des niveaux sonores, contrôle technique des machines...).

➤ Le Comité de Développement Durable FMF

Ce comité assure le lien avec la FMF – FFM concernant des conseils ou proposition sur des épreuves et de pratiques respectueuses de l'environnement en sensibilisant les et les pratiquants ainsi qu'en demandant des formations des dirigeants de clubs et l'encadrement des pratiquants de la moto verte. Il définit par exemple les actions visant à organiser des épreuves prenant en compte la protection de l'environnement. Il a notamment mis en place, sur les épreuves des Championnats de France, un rapport sur la prise en compte de l'environnement.



➤ Le label éco épreuve FMF  
Dans sa volonté de participer à inscrire le sport motocycliste dans un fonctionnement durable et afin de permettre aux clubs de mettre en valeur leur savoir-faire dans le domaine de l'environnement, la Fédération des Motards de France a pris une décision de créer un label spécifique. La protection de l'environnement est devenue une composante importante de l'organisation des épreuves et à travers ce label, à cause de différentes parties politique écologiste et de son mouvement qui attaque notre sport moto et nous devons trouver des accords pour éviter des débordements graves. Les clubs auront désormais à disposition un outil de choix afin de faire connaître leur investissement.

➤ Prix FMF Développement Durable  
Afin de valoriser les initiatives en matière de Développement Durable, la FMF a créé un Prix pour récompenser les personnes, clubs, organisateurs ou autres organisations ayant réalisé, dans le domaine du motocyclisme, une action remarquable portant sur ce sujet. Ainsi que la défense de notre sport et ses relation avec les personnes pour la paix et d'entretenir mieux les relations avec les organismes motorisée en France et l'Outre-Mer.



## ➤ La réduction des émissions sonores

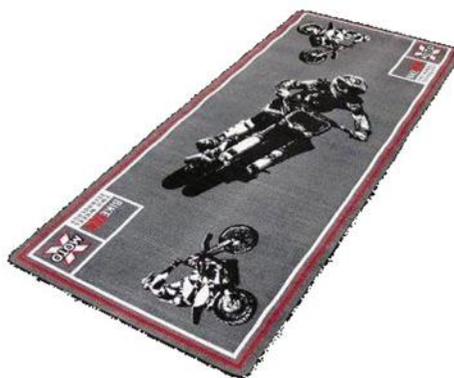
**Pour limiter les émissions sonores, aux effets néfastes pour l'image des activités motorisées, la Fédération propose et agit aussi bien au niveau national qu'international avec son homologue de la FFM.**

- ⇒ Sur le plan national, la FFM avait proposé et la FIM à réfléchir de mettre en place une nouvelle procédure standardisée des mesures et contrôle systématique lors des épreuves nationales pouvant conduire à l'exclusion des sportifs ne respectant pas les normes en vigueur.
- ⇒ La FFM intervient également au niveau de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM) pour la prise en compte d'un abaissement des niveaux sonores admis en compétition sur le plan international. La FFM a repris notre éventuelle proposition et la a argumenté et soutenue au sein de la FIM.
- ⇒ La Fédération bénéficie du soutien des principaux professionnels de l'industrie afin qu'ils interviennent auprès de leurs réseaux tant au niveau national qu'international.

- ⇒ La Fédération des Motards de France à demander des tests de fiabilité concernant ce que la FFM avait développé, en partenariat avec la société Impact Racing, d'un réducteur de bruit adaptable sur la très grande majorité des machines. Cette solution permet apparemment de réduire de façon significative les émissions sonores générées par les motos. Ce produit apporte une réponse simple et efficace en cas de présence sur le terrain d'une machine trop bruyante, sans lui interdire l'accès au circuit.

## ➤ Le tapis "environnement"

Afin de protéger le sol lors des interventions mécaniques, la Fédération avec l'avis favorable de la Fédération des Motards de France, a rendu obligatoire l'utilisation de tapis environnement. Elle a mis à la disposition des Ligues Régionales et des clubs des tapis spécifiques et conformes aux règles environnementales. Grâce à un tarif préférentiel, cette opération connaît un vif succès. La FFM met à contribution les pilotes et organise des campagnes où les pilotes peuvent acheter leurs tapis à bas coût.





**Malgré une empreinte carbone négligeable, la Fédération s'est engagée depuis deux ans dans une politique volontariste et responsable avec son homologue FFM ou elle travail en tronc commun sur ses sujets. Un des axes de cette politique est la formation et la sensibilisation des pratiquants et des dirigeants, quel que soit leur niveau d'implication, afin d'agir pour donner une image positive de la moto et du quad. Et non le contraire.**

## ➤ Formation à tous les niveaux

Que l'on soit jeune pratiquant, nouveau licencié ou professionnel encadrant, une formation spécifique à l'environnement est mise en place par la FMF mais aussi par la FFM qui et pour eux encore plus approfondit par rapport aux exigences d'encadrant plus professionnel. Par ailleurs l'intermédiaire du Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) ou la formation dans les écoles, les collèges et les lycées pour la prévention concernant la FMF, ainsi qu'un chapitre spécifique "protection de l'environnement", les pilotes sont ainsi sensibilisés à cette thématique. Pour les professionnels, notamment ceux organisant des balades en quad ou en moto tout terrain, les deux Fédérations ont obtenus la création d'un Certificat de Qualification (CQ) "Guide de VTM à guidon, option quad et moto verte" dans lequel une semaine est consacrée à la valorisation du patrimoine naturel et "historique". Parallèlement à cette démarche, un apport spécifique relatif à la sensibilisation des bonnes pratiques a été ajouté au contenu de formation des diplômés d'Etat et des qualifications professionnelles. Les éducateurs doivent être sensibilisés pour relayer les valeurs défendues par les deux Fédérations auprès des publics qu'ils auront l'occasion d'encadrer et de former selon les capacités des deux fédérations de moto ou tous deux ont des compétences différentes.





**Dans le domaine des pratiques de loisirs, la Fédération a rédigé un référentiel pour l'organisation de balades et randonnées vertes prenant en compte l'environnement. Il doit contribuer à responsabiliser ces organisateurs et à améliorer la qualité de leurs prestations.**

A travers de nombreux thèmes (démarches administratives, sécurité, encadrement, matériel...), celui-ci fixe des obligations et propose des recommandations fédérales qui visent à limiter l'impact des activités sur l'environnement. Cela pourra éviter tous les naissances concernant la population avoisinante ou des personnes voulant apportée des ennuis juridiques. Les gardes forestiers sont avertis et ont des arrêtés fédérale concernant les balades moto ou randonnée vertes.





**La FMF avec le soutien intégrant et travaille ensemble pour prendre en considération les nouvelles énergies et joue un rôle moteur dans leur développement en sport moto.**

## ► L'alternative électrique

La FMF et la FFM s'engage activement dans la réflexion sur l'intégration des motos à énergies "alternatives" en sport moto. La moto électrique est une de ces solutions car elle présente des avantages multiples (absence de bruit, pas de consommation d'énergies fossiles...). Les deux Fédérations, suivie par de nombreuses Ligues régionales et certaines écoles de moto ont fait l'acquisition de motos électriques, notamment en trial afin de sensibiliser les pratiquants. Même si la FMF redoute une perte de performance notamment concernant le motocross et la moto de vitesse se réserve pour l'instant à l'intégrer dans les différents championnats et également les pilotes ne faisant pas pour l'instant le choix de quitter le thermique pour l'énergie électrique pas assez développer de nos jours. Des expériences seront menées à l'avenir.



## La FMF

accompagne la FFM dans des projets novateurs tournés vers l'énergie électrique puisqu'elle est partenaire des sociétés H-Ker et Electric Motion qui se sont lancées dans la fabrication d'une moto électrique de compétition, en vitesse pour H-Ker avec sa Luciole et en trial par Electric

Motion ou il reste encore de nombreux points à améliorer pour les motocross et ceux des motos de vitesse qui sont des motos exigeantes et où les pilotes demandent de la puissance et de l'accélération, mais que le concept est vraiment très aspiratif, en revanche en trial les idées sont là et le compte nous est plus approprié pour cette discipline. Des projets sont en cours d'expérimentation en France et dont les performances des machines laissent augurer un avenir prometteur à la moto électrique.



**Le développement de ce nouveau mode de pratique du sport moto est très encourageant et promet d'excellentes performances sportives.**



➤ **Jérémy GOSSART**  
Président du Comité Développement durable  
e-mail : titi.27240@hotmail.fr

➤ **Pierre-Alexandre RENET**  
19<sup>e</sup> Vice-Présidents, chargée de la Basse-Normandie  
e-mail : pelarenet@live.fr

➤ **Charles AVENEL**  
Juriste  
e-mail : charles\_avenel@hotmail.com



***[www.f.m.f.over-blog.fr](http://www.f.m.f.over-blog.fr)***

**Fédération des Motards de France**  
70, rue du Général de Gaulle 62232 FOUQUEREUIL  
Tél : 03.22.38.12.36  
e-mail : fmf.national@gmail.com